

LE TRUBLION DES PRISONS

Condamné à de lourdes peines, François Korber a appris le droit en prison pour améliorer les conditions carcérales. Libéré en 2009, il poursuit sa croisade à la tête de Robin des lois.

Par **Hélène Marzolf** Portrait **Manuel Braun** pour *Télérama*

Il y a chez François Korber quelque chose de débordant. Un mélange d'enthousiasme logorrhéique et de frénésie inquiète. Au téléphone, dès la première prise de contact, il nous détaillait déjà, fiévreusement, les actions qu'il menait pour lutter contre l'arbitraire carcéral. Puis nous avait envoyé par mail des tracts, pièces de procédure, articles relatifs aux sujets qui lui tiennent à cœur. Infatigable, pointilleux, le délégué général de l'association Robin des lois **1** ne s'arrête jamais. En multipliant les recours contre la puissance publique, cet ancien détenu, qui a passé près d'un quart de siècle en prison, est devenu une des bêtes noires de l'administration pénitentiaire. Derniers faits d'armes ? Avoir bataillé pour obtenir, en 2011, la fixation à 8 euros du prix d'accès aux téléviseurs dans toutes les prisons de France. Il a aussi mené campagne, avec succès, pour que l'administration mette en place un prix fixe – et raisonnable – pour deux cents produits de première nécessité en détention.

Le rendez-vous a lieu dans un café parisien du quartier de la Grande Bibliothèque. François Korber nous attend déjà, un attaché-case bourré de dossiers sur la table. Depuis sa sortie de prison, en avril 2009, le fondateur de Robin des lois joue les VRP itinérants de sa jeune association. « Nous n'avons pas encore de bureaux fixes et fonctionnons avec 500 euros pour payer les timbres et le téléphone, explique-t-il

François Korber a notamment obtenu que le prix d'accès à la télé soit de 8 euros par mois dans toutes les prisons.

en sirotant un café. *Dès que nous aurons les moyens, nous prendrons une secrétaire, et j'essaierai de me salarier. Mais pour l'instant, c'est la débrouille !* »

Le personnage tranche, pour le moins, avec l'image d'Epinal du taulard tatoué. S'il vit aujourd'hui chichement du RSA et de l'allocation logement (« plus une petite aide d'un médecin »), François Korber dégage la prestance et l'aisance de l'homme bien né. Grand, costumé, cravaté, la mèche blanche flamboyante, plus Roland Dumas qu'Antonio Ferrara, le sexagénaire évoque un homme de loi, un juriste distingué. « En détention, j'ai toujours fait attention à être bien habillé, à me raser tous les jours. Lorsqu'on m'interviewait, je demandais aussi qu'à la place des mots "écrou" ou "cellule" on écrive le mot "appartement". Pour que la prison "n'imprime" pas trop sur moi. Et visiblement, ça n'a pas trop mal réussi. » Surnommé en détention « l'avocat », ou « Robin des lois », Korber revendique cette approche décalée qui, au fil du temps, est devenue sa marque de fabrique. « Le destin a voulu que je découvre cet univers avec la curiosité d'un intellectuel, ce qui m'a permis de le disséquer, de l'examiner, puis de le combattre. Alors que la plupart des gens parlent de la prison sans y avoir mis les pieds, je peux au moins dire que je connais intimement le sujet. »

Rien ne prédisposait pourtant ce rejeton de la bonne bourgeoisie bordelaise à connaître une telle trajectoire. Ni à transformer une déchéance sociale en acte de résistance – et de résilience – contre un système jugé « totalitaire ». Après des études en classe prépa (hypokhâgne, khâgne), le jeune homme se lance dans la politique. Proche de Chaban-Delmas, il travaille au siège du RPR, rédige des notes pour Jean de Lipkowski, et parallèlement brigue « la circonscription la plus à gauche d'Aquitaine ». Il fait campagne dès 1978, puis se présente à une législative partielle en 1980. Début des problèmes. Un colleur d'affiches est retrouvé mort dans sa permanence électorale. Korber est condamné à quinze ans pour complicité d'assassinat. Il passe neuf ans sous les verrous, recouvre la liberté. Provisoirement. « Après ma première condamnation je suis sorti dans la misère. Chaban n'a pas tenu les promesses qu'il m'avait faites. J'ai été amené à faire des chèques pour me nourrir, enfin c'est assez minable. » Condamné pour escroquerie, il purge une nouvelle peine. Puis replonge une troisième fois pour une histoire de mœurs dans laquelle il affirme être innocent. Aujourd'hui encore, le constat du temps passé sous les verrous lui est douloureux. « Je n'ai jamais voulu en faire le compte exact, même si je sais que ça doit représenter entre vingt-trois et vingt-quatre ans... L'idée même de faire le calcul me renvoie à l'idée d'un échec, d'autant que j'estime n'avoir pas été coupable de tout. Comme je n'aime pas perdre, je préfère me concentrer sur les combats que j'ai remportés. »

Cette volonté de braver de l'intérieur le « moloch pénitentiaire » lui est venue dès sa première incarcération. « J'ai d'abord »